

21 avr 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 21 avril 2006

Taux réduits d'accise

Simplification de la procédure de récupération de l'accise trop payée

Simplification de la procédure de récupération de l'accise trop payée

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) fixant les mesures d'application de certains taux réduits d'accise. Les modifications visent essentiellement à simplifier la procédure administrative nécessaire à l'obtention de l'accise trop payée par le fournisseur de produits énergétiques. L'attestation nécessaire à la récupération de l'accise est simplifiée. En outre, le projet stipule que le fournisseur doit s'être approvisionné en gaz de pétrole liquéfié au taux le plus élevé correspondant à l'utilisation comme combustible. Il supprime aussi une série de dispositions qui font double emploi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>